



Tableau Récapitulatif des HONORAIRES d'AGENCE

Échelle de montant de la transaction	Honoraire pour un bien à usage d'habitation	Honoraire pour un terrain à bâtir ou de loisirs	Honoraire pour un bien à usage professionnel, commercial ou industriel
De 1 à 60 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
De 60 001 à 70 000 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €
De 70 001 à 80 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
De 80 001 € à 90 000 €	6 250 €	6 250 €	6 250 €
De 90 001 € à 100 000 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €
De 100 001 € à 125 000 €	6 750 €	6 750 €	6 750 €
De 125 001 € à 140 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
De 140 001 € à 150 000 €	7 250 €	7 250 €	7 250 €
De 150 001 € à 160 000 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €
De 160 001 € à 175 000 €	7 750 €	7 750 €	7 750 €
De 175 001 € à 190 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
De 190 001 € à 205 000 €	8 250 €	8 250 €	8 250 €
De 205 001 € à 220 000 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €
De 220 001 € à 235 000 €	8 750 €	8 750 €	8 750 €
De 235 001 € à 250 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
De 250 001 € à 265 000 €	9 250 €	9 250 €	9 250 €
De 265 001 € à 280 000 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €
De 280 001 € à 300 000 €	9 750 €	9 750 €	9 750 €
De 300 001 € à 320 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
De 320 001 € à 340 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €
De 340 001 € à 360 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
De 360 001 € à 400 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €
De 400 001 € à 500 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €
Au-delà de 500 001 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €

**Les Honoraires affichés sont exprimés en TTC (Toutes taxes comprises)**

**Les honoraires sont à la charge des vendeurs et inclus dans les prix affichés (sauf en cas de succession pour éviter de payer des droits de succession sur les honoraires)**

Les montants sont forfaitaires et ne peuvent être modifiés pour toutes transparence et au vu des lois et arrêtés de Janvier 2017, encadrant les rémunérations immobilières.

Tout professionnel ne respectant pas son barème obligatoire sera susceptible d'être sanctionné par l'administration.

**Ce barème est applicable à compter du 1 Octobre 2018**

Les Honoraires comprennent les prestations de mise en vente, de publicité, de faire des visites, le déplacement dans votre bien lors de la réalisation des diagnostics obligatoires ou passage d'un professionnel (géomètre, expert de banque ...), la rédaction des actes nécessaires à la vente, et d'un accompagnement personnalisé jusqu'à la signature de l'acte notarié.